



# CONDUITE A TENIR POUR UN TRANSPORT URGENT D'ÉCHANTILLON BIOLOGIQUE AU LABORATOIRE AU DEPART DE THOUARS, PARTHENAY, BRESSUIRE OU MAULEON

URG-MO-001  
Version : 11

Ce document décrit la conduite à tenir pour toute **demande urgente de transport** des échantillons biologiques des sites de Thouars, Parthenay, Bressuire et Mauléon **vers le laboratoire de Faye-L'Abbesse en dehors des horaires programmés de ramassage des échantillons**. Il s'adresse à tous les services prescripteurs des sites de Thouars, Parthenay, Bressuire et Mauléon.

## MATERIEL

- **URG-EN-004** Bon de transport urgent d'échantillons biologiques au départ de Thouars, Parthenay, Bressuire et Mauléon
- Mallette de transport
- Eutectiques conservés au réfrigérateur (**et non au congélateur**)

## METHODE

### ➤ RECOMMANDATIONS

- Les échantillons biologiques sont transportés selon la réglementation en vigueur en respectant le dispositif de triple emballage garantissant la sécurité des personnels et des échantillons.
- **Les échantillons biologiques doivent être conservés entre 15 et 25°C. Du 1er mai au 30 septembre, il faut placer des eutectiques réfrigérés dans le couvercle de la mallette.**
- **Le transport d'échantillons ne sera possible que si l'ambulance est vide ou si l'identité du patient transporté est la même que celle des échantillons.**

### ➤ MODE OPERATOIRE

En dehors des horaires programmés de ramassage des prélèvements décrits dans les documents :

- PRE-IT-008 Horaires de ramassage des prélèvements de laboratoire – Site de Parthenay
- PRE-IT-007 Horaires de ramassage des prélèvements de laboratoire – Orangers, Allonneau, CEGIDD et CSAPA
- PRE-IT-010 Horaires de ramassage des prélèvements de laboratoire – Site de Thouars
- PRE-IT-013 Horaires de ramassage des prélèvements de laboratoire – Site de Mauléon

Les services demandeurs contacteront :

- 1- **La régulation des transports (poste 1365) de 8h à 18h30 du lundi au vendredi .**  
Le coursier a sa propre mallette
- 2- **L'astreinte CHNDS (poste 7632 ou 06 10 44 23 50) de 21h à 7h du lundi au vendredi, les Week-ends et jours fériés 24h/24.**  
Le coursier a sa propre mallette
- 3- **En dehors de ces horaires et uniquement en cas d'extrême urgence : contacter l'administrateur de garde du CHNDS (sauf pour Mauléon : contacter l'administrateur de garde de Mauléon).**  
Si un prestataire externe prend en charge le transport, le service demandeur doit fournir une mallette de transport dédiée, scellée et identifiée UN3373 + l'adresse du laboratoire destinataire.

Le coursier collecte les échantillons directement dans le service demandeur.

**Dans tous les cas, le service demandeur complète le bon de transport urgent URG-EN-004** (impression à partir de la page Intranet > Manuel de prélèvement) .Ce bon de transport est à remettre au coursier.